

L'INTERmédiaire

Juin 2019, volume 28, numéro 2



NOUVELLES

Mot de la PDG 2



VIE ASSOCIATIVE

Programme de reconnaissance des membres 2
Colloque 2019 3
Gouvernance: la parole est à vous 3



ACTUALITÉS

Les impacts de la loi 10 selon le rapport de l'INSPQ 4



CONDITIONS DE TRAVAIL

Une agente en relations de travail à votre écoute ! 5



FORMATION

Formations offertes aux membres actifs 7
Le dévouement comme valeur du management responsable 8



AGESSS

Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux



Rédaction et graphisme
Marie-Andrée Aubertin

450 651-6000 ou 1 800 361-6526
agesss@agesss.qc.ca - www.agesss.qc.ca



NOUVELLES

MOT DE LA PDG

Bonjour à vous tous,

Le mois de juin annonce l'arrivée tardive, mais combien attendue de la période estivale! Les derniers mois ont été marqués par la suite des travaux amorcés en début d'année dans le cadre du comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) élargi, où nous retrouvons les associations représentatives du personnel d'encadrement, le ministère et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Je vous



rappelle que ces travaux concernent l'utilisation des sommes résiduelles liées à l'enveloppe budgétaire octroyée de 3,5% prévue à l'entente conclue le 19 décembre 2016. Au moment d'écrire ces lignes, nous complétons les dernières étapes des travaux amorcés. Je tiens à préciser que les échanges et les méthodologies de travail au sein du CCRP élargi ont été positifs et constructifs. Dès que le tout sera terminé, nous vous tiendrons informés des nouvelles à ce sujet.

C'est avec tristesse et colère que nous avons appris l'adoption, le 31 mai dernier, de la loi 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux. Comme nous l'avons déjà mentionné, Ce projet de loi vise à permettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de modifier rétroactivement les conditions de travail des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux et, plus précisément, les conditions de travail applicables dans le contexte de la réorganisation liée à la

réforme du réseau de la santé issue de l'application de la loi 10. Je vous assure que toute l'équipe de l'AGESSS suit la situation de près. Je vous rappelle que le dossier est toujours en attente d'une date d'audition en cour d'appel. Nous vous informerons dès que de nouveaux développements surviendront.

Comme vous le savez, l'AGESSS prévoit modifier ses règles de gouvernance lors d'une assemblée générale extraordinaire en janvier 2020. Nous vous avons informé des quatre propositions retenues par le conseil d'administration dans l'Intermédiaire d'avril dernier. Nous vous invitons maintenant à participer à nos forums Internet. Nous avons vécu une première expérience le 4 juin dernier et l'exercice s'est avéré très intéressant, les échanges étaient pertinents et éclairants. Si le cœur vous en dit, je vous invite à l'un ou l'autre de quatre forums qui auront lieu au cours de l'été. Vous trouverez d'ailleurs toutes les informations à la page 3 de cette publication.

Enfin, je vous souhaite à toutes et tous, un bel été rempli de joie et de plaisir avec les gens que vous aimez. Profitez de vos vacances bien méritées et j'espère vous voir nombreux à notre prochain colloque, qui aura lieu le 27 septembre à l'Hôtel Universel – Centre des congrès de Rivière-du-Loup. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Chantal Marchand, présidente-directrice générale
direction@agesss.qc.ca



VIE ASSOCIATIVE

ÇA SE SOULIGNE : LE NOUVEAU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES MEMBRES

Comme nous l'annoncions dans le précédent Intermédiaire, le programme de reconnaissance des membres de l'AGESSS est lancé! Ainsi, si vous atteignez cette année 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans, 30 ans ou 35 ans d'ancienneté au sein de l'AGESSS, vous recevrez, au courant de l'été, un petit présent afin de souligner votre fidélité envers l'AGESSS. C'est notre façon de vous dire merci!



COLLOQUE 2019 - 27 SEPTEMBRE 2019 C'EST LE TEMPS DE S'INSCRIRE !



VIE
ASSOCIATIVE

Le 27 septembre prochain, à l'hôtel Universel - Centre des congrès de Rivière-du-Loup, se tiendra le colloque annuel de l'AGESSS sous le thème : *Le vent dans les voiles : créons le courant*. Depuis quelques mois déjà, le comité organisateur du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'équipe de l'AGESSS, prépare cet événement qui s'annonce un incontournable de la rentrée!

Quels sont les enjeux de gouvernance de l'Association? Comment pouvons-nous transformer nos structures pour y répondre? Comment pouvez-vous influencer, comme individu et comme groupe, ces transformations? Comment exercer votre leadership d'influence afin d'orienter le développement de votre carrière et de l'organisation dans laquelle vous évoluez? En réfléchissant à ces questions, et à bien d'autres, nous ferons des constats dont l'éclairage donnera un sens renouvelé à nos actions. Grâce à cette nouvelle vision commune, nous souhaitons vous outiller dans votre parcours et mieux répondre à vos besoins évolutifs.

Et pour couronner le tout, vous serez conviés à une soirée toute spéciale, où vous serez appelés à festoyer avec nous sous les ciels étoilés du Bas-Saint-Laurent!

Soyez des nôtres!

Réservez dès maintenant votre place en visitant le site de l'[événement](#).

GOVERNANCE : LA PAROLE EST À VOUS !



VIE
ASSOCIATIVE

Pourquoi réduire le nombre d'administrateurs à 13 ? Quels seront les impacts budgétaires si un poste de président du conseil administration est créé ? Quel sera le rôle de la table des présidents dans cette nouvelle structure ? Ce ne sont là que quelques exemples des échanges qui ont eu lieu lors du premier forum Internet sur une nouvelle gouvernance à l'AGESSS, le lieu le 4 juin dernier.

Tel qu'annoncés dans l'Intermédiaire du mois d'avril dernier, certains changements sont proposés au niveau de la gouvernance de l'AGESSS, notamment réduire la taille du CA, éliminer l'exécutif provincial ou encore séparer les fonctions de présidence du conseil d'administration et de direction générale.

Nous aimerions vous entendre sur ces propositions et pour cela, nous vous invitons à prendre part à des groupes de discussion sur le Web. Plusieurs dates et heures sont offertes afin de permettre au plus de gens possible d'y participer.

- Mercredi 17 juillet de 12 h à 13 h ;
- Mardi 23 juillet de 16 h à 17 h ;
- Mardi 6 août de 8 h à 9 h ;
- Mardi 27 août de 12 h à 13 h.

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre sur <https://fr.surveymonkey.com/r/93XHRJW> et y indiquer votre nom, la date choisie ainsi que votre adresse courriel. Quelques jours avant l'événement, vous recevrez par courriel toutes les indications afin de pouvoir vous connecter.





ACTUALITÉS

LES IMPACTS DE LA LOI 10 SELON LE RAPPORT DE L'INSPQ

Un récent rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) conclut que la Loi 10 imposée par l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a eu un effet dévastateur sur les services de santé publique.

Dans un article paru sur le site ProfessionSanté.ca le 5 juin dernier, le journaliste Mathieu Ste-Marie relate que ce désarroi a également été exprimé par les cadres et les membres de la haute direction qui se sont entretenus avec les auteurs du document. Le constat est fort : l'ensemble des interlocuteurs estiment que la création des CISSS-CIUSSSS a grandement affecté les directions de santé publique.

Certains parlent d'un changement de culture entraînant « de gros deuils » à faire au sein des équipes-conseils et même d'une certaine « perte de sens ».

Les cadres ont soutenu que ce changement de culture ne s'est pas fait dans des circonstances idéales, compte tenu de la très grande instabilité dans l'encadrement supérieur des CISSS-CIUSSSS durant les deux premières années de la transformation. Les mécanismes de collaboration avec les autres directions n'étaient pas clairs ou reposaient sur l'informel et les pratiques antérieures, souligne-t-on.

Toutefois, après des années difficiles, une certaine maturité organisationnelle semble sur le point d'être acquise, à en croire les propos des cadres et de la haute direction des établissements.

Vous pouvez lire le rapport de l'INSPQ en cliquant [ICI](#).

Vous changez d'emploi ou d'employeur? Vous déménagez prochainement? Nous vous invitons à mettre à jour vos coordonnées professionnelles ou personnelles en cliquant sur l'icône « Mon profil » lorsque vous êtes connecté sur notre site web à agesss.qc.ca.

AGESSS

À propos de l'AGESSS | Boutique en ligne | Nouvelles | Partenaires | Médias | Contactez-nous

1-800-361-6526

AFFAIRES JURIDIQUES | ESPACE RETRAITE | VIE ASSOCIATIVE | SOUTIEN AUX ÉLUS | DANS VOTRE RÉGION

DEVENIR MEMBRE DE L'AGESSS

Consultez la présente section pour connaître les avantages à adhérer à l'association de gestionnaires la plus importante au Québec!

Adhérez maintenant >



UNE AGENTE EN RELATIONS DE TRAVAIL À VOTRE ÉCOUTE !



CONDITIONS DE TRAVAIL

Que vous soyez au Saguenay, à Sherbrooke, à Rimouski, à Mont-Laurier ou Montréal, nous ne sommes qu'à quelques pas ou à un coup de fil pour vous accompagner en fonction de votre réalité et de votre situation particulière.

Vous avez besoin d'une information ou d'un conseil concernant vos conditions de travail ou vos politiques locales de gestion? Vous avez besoin d'être représenté par rapport à un litige avec votre employeur? Sachez que les agente en relations de travail de l'AGESSS vous offrent des services bilingues de qualité, confidentiels, rapides et adaptés à vos besoins.

N'hésitez pas à communiquer avec l'agente désignée pour votre établissement dont vous trouverez le nom et les coordonnées dans la section [Contactez-nous](#) de notre site Web.



**Tarifs de groupe exclusifs.
Exclusivement pour vous.**



La trousse de secours pour la voiture, un must en toute saison

Été comme hiver, une panne ou un accident peut surprendre à tout moment. La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de l'AGESSS, vous donne quelques trucs pour sauver la situation.

L'automobile est souvent synonyme de liberté, mais une simple promenade peut toutefois mal tourner surtout si vous n'êtes pas bien préparé. Rester en panne seul la nuit sur une route peu fréquentée ou attendre une dépanneuse qui tarde à arriver par un temps glacial n'est guère réjouissant. Pour parer à toute éventualité, se procurer une trousse de survie constitue un geste prévoyant et intelligent.

Vous pouvez trouver ce genre de trousse dans les grands magasins. Par contre, en constituer une vous-même comporte plusieurs avantages: elle sera plus complète, répondra à vos besoins et pourrait vous revenir moins chère. Avoir les bons outils sous la main pourrait également vous éviter de faire venir une dépanneuse. Vous vous félicitez alors d'avoir économisé temps et argent.

Une fois votre trousse constituée, laissez-la dans le coffre de votre véhicule et, avant de partir, n'oubliez pas d'avertir un ami ou un membre de la famille si vous effectuez un long trajet.

Quelques indispensables à mettre dans votre trousse

Sécurité

- **Trousse de premiers soins** : celle-ci devrait contenir des pansements, de la gaze, des ciseaux et de la crème antiseptique.
- **Fusées éclairantes, lanterne d'avertissement et sifflet** : ces articles avertissent les autres conducteurs que vous êtes en difficulté et que vous obstruez la route.
- **Sangle de remorquage** : au cas où votre voiture se retrouverait prise dans un ravin ou coincée dans la neige. Il ne vous restera plus qu'à trouver un bon samaritain!
- **Extincteur pour voiture** : en cas d'incendie dans le véhicule.

Obtenez une soumission
et économisez!
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/agesss

Trouvez-nous sur
les réseaux sociaux



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Ces renseignements vous sont fournis à des fins purement informatives et ne constituent ou ne remplacent pas les conseils d'un expert en la matière. La Personnelle se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.

Lumière

- **Lampe de poche (avec piles en surplus), lampe à manivelle ou lampe frontale**: toujours pratique à la noirceur ou encore pour aller vérifier sous le capot.

Problèmes mécaniques

- **Câbles de démarrage ou batterie d'appont**: utile pour redémarrer votre voiture en tout temps ou pour aider quelqu'un sur la route.
- **Câble de recharge** si vous possédez une voiture électrique.
- **Pince tout usage ou clef à molette**: pour resserrer tout ce qui est dévissé!

Problèmes de pneu

- Compresseur et scellant pour pneu.
- Cric (de préférence hydraulique) et roue de secours.

Problèmes de carrosserie

- **Ruban adhésif (style «Duct tape») ou attaches autobloquantes**: pour stabiliser les morceaux de carrosserie qui pendent et qui pourraient se détacher.

Ravitaillement

- **Nourriture non périssable** comme des barres granola et des bouteilles d'eau.

Communication et orientation

- Chargeur et fils de recharge pour cellulaire.
- Cartes routières ou GPS.

Rappelez-vous que d'être préparé avec le bon équipement peut vraiment vous aider en cas de malchance.

Bonne route!



FORMATIONS OFFERTES AUX MEMBRES ACTIFS



FORMATION

Formation gratuite : management responsable

L'AGESSS valorise l'excellence en gestion et souhaite partager les meilleures opportunités de développement avec ses membres en étant à l'affût des dernières tendances en la matière. Le professeur agrégé Luc Audebrand du département de management (faculté des sciences de l'administration) propose à nouveau cette année un MOOC [Massive Online Open Course] offrant une vision contemporaine du management responsable aussi pertinente dans la gestion quotidienne que dans la prise de décision qui a un impact pour l'avenir des établissements.

Cette formation sur sept semaines pouvant mener à une attestation de réussite sera à nouveau offerte à l'automne 2019 (pour les détails : <https://www.formationagesss.com/formations-gratuites>).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un investisseur qui fait appel à un conseiller pendant 15 ans épargne près de 4 fois plus que ses pairs qui ne le font pas* !

Prenez rendez-vous dès maintenant avec votre conseiller :

1 866 665-0500


La Capitale
Assurance et services financiers

*Source : Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) 2016





FORMATION

LE DÉVOUEMENT COMME VALEUR DU MANAGEMENT RESPONSABLE

Le concept de management responsable est de plus en plus connu dans les organisations publiques et les entreprises privées. La transformation des pratiques de gestion qu'il implique amène les gestionnaires à être sensibles aux personnes et à l'environnement, tout en travaillant avec les contraintes économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il s'agit d'une approche avant-gardiste et multidimensionnelle de la gestion, construite sur la considération en amont des impacts négatifs des décisions sur les personnes, l'environnement de travail et la société en général.

Cette vision, illustrée de façon originale et rigoureuse par M. Luc Audebrand, professeur agrégé à la FSA de l'Université Laval et ses collaborateurs, s'appuie sur 7 valeurs :



Annie Charest, M. Sc.
Conseillère au développement
associatif et professionnel



Dans le journal l'Intermédiaire de mars 2019, nous avons traité de l'intégrité comme valeur soutenant le management responsable, après un premier article traitant de l'efficacité comme valeur centrale du modèle. Dans le présent article, nous parlerons du dévouement comme troisième valeur primordiale et en tant que source d'efficacité. Pour bien cerner les repères de la gestion dévouée et comment le dévouement s'exprime dans les différentes dimensions, nous vous proposons à nouveau un exercice de « zoom-in / zoom-out »:

De près : le dévouement individuel

Le dévouement est une valeur qui fait partie de l'ADN des gestionnaires du Réseau de la santé et des services sociaux. Donner directement ou indirectement des soins et des services à des personnes vulnérables améliore leur bien-être, celui de leur entourage et de la société en général. Cet altruisme organisé et codifié constitue une des bases du management responsable.

Les manifestations du dévouement personnel par les gestionnaires dans les organisations sont multiples et on pourra sans doute faire nombre d'ajouts aux quelques exemples suivants :



LE DÉVOUEMENT COMME VALEUR DU MANAGEMENT RESPONSABLE (suite)



FORMATION

- Pratiquer l'écoute active et empathique lors d'un entretien avec un employé
- Créer un environnement de travail propice aux apprentissages et à l'amélioration
- Prévoir des moments d'échange en équipe pour favoriser le travail collectif
- Travailler plus longtemps que prévu pour mener un projet à terme
- Saisir une opportunité d'amélioration qui n'est pas exigée à priori
- Réduire le gaspillage et ainsi préserver l'environnement et diminuer les dépenses

Pour que leur dévouement soit rentable ou efficace, les gestionnaires doivent s'assurer de maintenir une réserve d'énergie suffisante en prenant soin d'eux-mêmes et appliquer un certain calcul à leur dévouement en ce sens que les retombées positives doivent toujours surpasser les inconvénients de l'effort. On fait trop souvent l'économie de ce calcul et il peut être personnellement coûteux de mal évaluer pour qui, quand et comment on se dévoue.

Bien entendu, les organisations ont aussi un rôle à jouer pour protéger les gestionnaires dévoués des pièges associés à cette valeur. Elles sont responsables d'instaurer une culture organisationnelle qui facilite le dévouement durable. Concrètement, elles doivent protéger la bienveillance des personnes en reconnaissant leur valeur et en ne les laissant pas s'épuiser, en rendant possibles et faciles les demandes d'aide et en choisissant leur personnel sur la base de leur capacité à contribuer au dévouement collectif afin d'éviter les déséquilibres de charge.

Pour repérer un leader dévoué, on peut observer l'évolution des personnes qu'il dirige. Quand une équipe devient de plus en plus autonome, tisse des liens de confiance, devient elle-même bienveillante et saisit les opportunités de se développer, il y a fort à parier qu'un leader dévoué se trouve aux commandes.

Exercer un leadership dévoué a des impacts positifs sur le travail : le dévouement est contagieux, il influence les autres à contribuer positivement, il favorise la civilité, la créativité, l'équilibre et la satisfaction au travail.

Avec un pas de recul : le dévouement organisationnel

Le dévouement organisationnel consiste quant à lui en l'application concrète des principes de bienveillance envers les personnes, patients, employés et gestionnaires. Bien sûr, il existe des balises légales qui exigent des organisations qu'elles ne compromettent pas l'intégrité des personnes. Le dévouement organisationnel surpasse cette base obligatoire; il implique un investissement dans la santé de l'organisation par des mesures comme: le maintien d'un climat de travail sain et agréable, le souci réel pour la santé psychologique des personnes, la considération de la formation et du développement comme un investissement ou l'organisation d'activités caritatives dans le but d'améliorer le sort des certains groupes de personnes à l'interne comme à l'externe.

Une organisation qui se dévoue développe généralement une véritable culture du « prendre-soin », envers ses employés comme envers l'environnement dans lequel elle évolue. En participant volontairement à l'amélioration des conditions de vie et au développement durable de sa communauté, elle se met au service de l'autre, au-delà des services décrits dans son offre officielle. Comme les individus, elle doit prendre soin de sa santé (organisationnelle) afin de pérenniser son dévouement comme pilier de l'efficacité.

En matière de santé organisationnelle, les facteurs les plus déterminants sont liés aux conditions de travail : la charge de travail, le soutien et la reconnaissance, l'autonomie au travail, la communication et la conciliation travail/vie personnelle. Les relations positives dans le milieu de travail, la précision des consignes et des mandats et la sécurité d'emploi favorisent la santé globale des employés.

Les impacts positifs du leadership dévoué s'observent aussi sur les organisations : le respect, le sentiment d'appartenance et la réalisation de la mission sont favorisés dans les organisations qui choisissent, protègent et récompensent des leaders dévoués.

De plus loin : le dévouement sociétal des organisations

Les organisations du Réseau de la santé et des services sociaux sont fondamentalement une expression concrète du dévouement de la société québécoise envers ses citoyens les plus vulnérables physiquement, psychologiquement et socialement. Plus largement, la façon dont nous accueillons et venons en aide aux autres comme société est une manifestation de notre dévouement envers ceux qui en manifestent le besoin sans être citoyen.





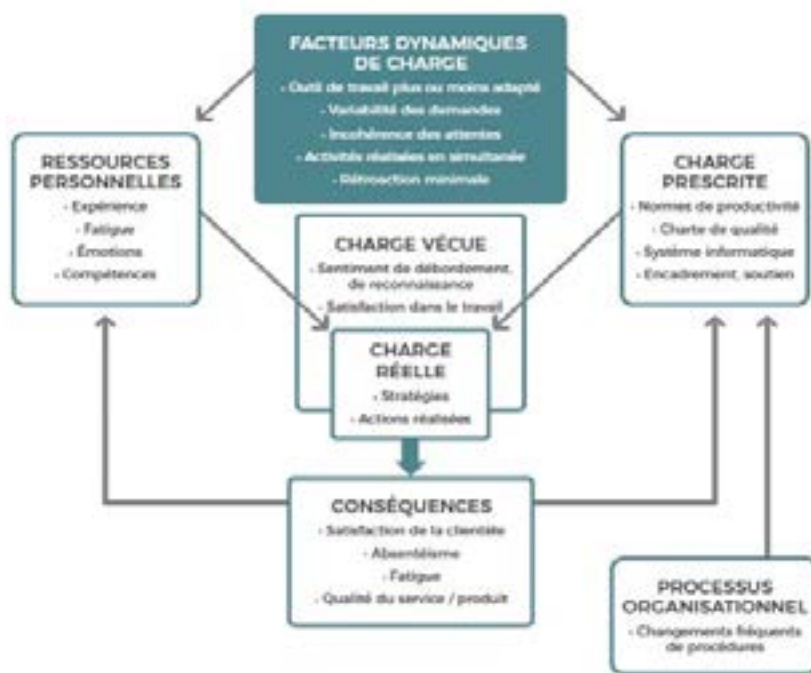
LE DÉVOUEMENT COMME VALEUR DU MANAGEMENT RESPONSABLE (suite)

FORMATION

La participation de nos organisations à des actions humanitaires, par exemple, ou leur contribution en situation de crise démontre sporadiquement la générosité et la bienveillance dont nous sommes capables. Mais c'est la capacité d'une société à ériger ces initiatives en principes de fonctionnement pérennes qui témoigne le mieux de son dévouement.

Il est tentant d'être critiques devant notre autoportrait à cet égard. En effet, de grandes tensions subsistent dans le Réseau de la santé et des services sociaux après nombre de réorganisations importantes. Aussi, une grande pression est exercée sur les organisations pour continuer d'améliorer les services à la population avec moins de ressources. Comme nous l'avons vu plus tôt, ces conditions sont défavorables au maintien d'une culture du « prendre-soin » et entraînent même un certain réflexe de repli qui n'est pas compatible avec le dévouement. Pourtant, le système s'appuie informellement en grande partie sur cette valeur pour son fonctionnement au quotidien.

Voici un des modèles pouvant illustrer les rouages du phénomène de surcharge de travail, comme résultat de ce déséquilibre entre ce qui est exigé et les ressources disponibles :



Afin que la préoccupation explicite des organisations pour le bien-être de ses employés ait une influence durable, elle ne doit pas demeurer à l'état d'idéal entretenu par quelques visionnaires. L'altruisme, le leadership dévoué et l'action humanitaire ne sont pas des moyens que l'on peut utiliser à outrance comme solutions aux problématiques de gestion stratégique et opérationnelle. Les organisations doivent donc faire un usage avisé de cette ressource pour qu'elles continuent d'avoir un réel impact. Plus globalement, les organisations doivent considérer leur propre dévouement comme un investissement qui favorise l'atteinte de leurs objectifs de manière plus efficace.

En bout de ligne, c'est votre point de vue, de près ou de loin, qui détermine le sens que revêt le dévouement comme valeur du management responsable. Chose certaine, en sa qualité de terreau fertile à la qualité des services et en tant que pilier de l'efficacité le dévouement est une valeur qui doit être incarnée et protégée par les organisations et les sociétés et pour les individus.

Au fil de cette série d'articles, nous continuerons d'illustrer les valeurs du management responsable et en quoi elles sont interreliées. Dans notre prochaine édition, ne manquez pas notre article sur l'audace!

Réf : Audebrand, L. K. (2018). Le management responsable : une approche axiologique. Québec : Presses de l'Université Laval



Souscrire ses REER auprès d'une compagnie d'assurance vie

Lorsque vous désirez cotiser à vos REER, votre premier réflexe est possiblement d'aller voir votre institution financière. Mais saviez-vous que vous pourriez plutôt souscrire vos REER auprès d'une compagnie d'assurance vie? Cette option présente plusieurs avantages non-négligeables. Découvrez-les!

1. Vaste gamme de produits offerts

Le conseiller d'une compagnie d'assurance vie se déplace pour vous rencontrer, faire une analyse complète de vos besoins et bâtir avec vous un plan financier complet qui tiendra compte de tous les aspects de votre vie financière. La plupart des institutions financières ne seront pas en mesure de vous offrir une gamme aussi vaste de produits, notamment en matière de protection du patrimoine.

2. Protection contre les créanciers

En cas de problèmes financiers, vos REER seraient-ils saisissables par vos créanciers? Depuis 2008, par le biais du projet de loi C-12, des modifications ont été apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité venant ainsi mettre hors de portée des créanciers cet argent si durement acquis au fil des années, au même titre que les contrats de rente et les régimes de pension agréés. Dès lors, tous les placements enregistrés sont à l'abri des créanciers, exception faite des cotisations des 12 mois précédant la faillite effectuées à un régime enregistré non émis par une compagnie d'assurance. Parce qu'ils sont régis par un contrat de rente, les REER des compagnies d'assurance vous offrent une protection additionnelle.

Les 4 avantages de choisir une compagnie d'assurance vie pour souscrire ses REER :

- Vaste gamme de produits offerts
- Protection contre les créanciers
- Flexibilité d'encaissement
- Garanties uniques

3. Flexibilité d'encaissement

Les compagnies d'assurance vie procurent plus de flexibilité dans la disposition du produit du REER, c'est-à-dire quand vient le moment d'encaisser l'argent qu'il contient. Elles sont les seules à offrir des contrats de rente viagère, très prisés par les personnes qui veulent s'assurer une sécurité de revenu jusqu'à la fin de leurs jours. En échange du produit du REER, une compagnie d'assurance vie établira pour vous un contrat qui vous garantit un revenu, fixe ou indexé, selon votre choix, jusqu'au moment du décès. Ce contrat pourra même inclure des garanties en cas de décès prématuré, ce qui assurera un revenu à votre succession dans cette éventualité.

4. Garanties uniques

Certains placements, qu'ils soient détenus dans un REER ou non, offerts par les compagnies d'assurance vie, comportent des garanties uniques, que vous ne retrouverez dans aucune autre institution financière. C'est le cas notamment des fonds distincts, qui sont des fonds communs de placement comportant une clause de garantie de la valeur du capital, à l'échéance ou au décès du détenteur. Les fonds mutuels ordinaires ne comportent généralement pas une telle garantie.


La Capitale
 Assurance et
 services financiers

Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière partenaire de La Capitale services conseils, cabinet de services financiers, communiquez avec nous au 1 866 665-0500.

lacapitale.com